



## Plainte depuis 01/2007 suite agression scolaire en tant que surv.

Par **clara**, le **17/02/2010** à **10:16**

Bonjour,

En 2007, employée à la surveillance dans un collège, pendant le repas à la cantine j'ai vu 2 élèves se lever pour se battre. Je suis intervenue en voulant les séparer mais ils m'ont poussée avec violence sur le côté. Je suis tombée sur une table, chaises, paravent, ... et j'ai perdue connaissance !

Suite à cette agression j'ai porté plainte (3mois AT, problèmes de dos et autres) et depuis pas de nouvelle !

Cela est-il normal que faire ?

Merci de prendre compte de ma question.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **17/02/2010** à **11:43**

Bonjour,

L'une des possibilités qui vous est offerte est de prendre un avocat et de lui demander de vous constituer partie civile. Votre avocat aura ainsi accès à toutes les pièces du dossier.

Par **cloclo7**, le **17/02/2010** à **15:52**

Bonjour,

Il n'est pas nécessaire de se constituer partie civile pour avoir accès à un dossier pénal si une instruction n'a pas été ouverte évidemment.

La plainte suffit.

Par contre il est nécessaire de saisir un avocat ne serait-ce que pour aller plus vite.

Cordialement;